



Le Président
16.01.01

**Rapport du Président du Conseil Régional
à la Séance Plénière
Réunion du 4 février 2016
Rapport d'Orientations Budgétaires 2016**

Conformément à l'article L 4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2015-991, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport est présenté au Conseil régional sur les orientations budgétaires.

Ce rapport a pour but d'introduire un débat sur la stratégie financière et budgétaire que la Région entend suivre dans la préparation du Budget primitif 2016, en tenant compte du contexte économique général, des informations financières décidées dans le cadre du projet de loi de finances, des évolutions juridiques induites par les divers textes adoptés par le Parlement depuis le vote du dernier budget, de l'impact des nouvelles générations de contractualisations signées par la Région et des évolutions réglementaires survenues depuis un an.

INTRODUCTION

Dans un contexte institutionnel français en pleine évolution, la Région Centre-Val de Loire aborde la nouvelle période après scrutin régional des 6 et 13 décembre derniers avec l'avantage compétitif réel que lui confère son périmètre géographique inchangé et un réseau d'acteurs régionaux déjà connu et directement opérationnel pour mettre en œuvre le programme sur lesquels les électeurs ont été amenés à se prononcer.

Ainsi, l'exécutif régional entend se saisir de cette situation singulière à l'échelle nationale d'une région en ordre de marche pour engager vite un premier budget d'amorçage d'une nouvelle phase de l'action politique régionale.

Dans un contexte budgétaire contraint, l'année 2016 sera une année offensive au service de la mise en œuvre des engagements portés devant les électeurs et qui traduira très concrètement l'ouverture de grands chantiers qui initieront l'ambition d'un nouveau modèle de développement pour notre région pour les années à venir.

Profitant d'une gestion financière saine largement saluée au plan national, l'exécutif mettra tout en œuvre pour mettre en place les nouveaux leviers du développement au service de l'emploi, pour garantir que les engagements pris au plan international lors de la conférence mondiale sur le Climat seront tenus, pour assurer à l'ensemble du territoire régional dans ses zones rurales comme urbaines le dynamisme économique et social nécessaire, et pour que la culture soit portée à son plus haut niveau comme un rempart contre l'isolement et le repli sur soi.

Le premier budget de la nouvelle mandature sera ainsi placé sous le triple signe de la volonté, de l'ambition et de la confiance voulue par la majorité régionale.

François BONNEAU
Président de la Région Centre-Val de Loire

SOMMAIRE

I - LES PRIORITES DE L'ACTION REGIONALE 2016-2021

II - LA MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS DANS LE BUDGET 2016

- A. Le contexte économique et financier
- B. Une stratégie bien adaptée
- C. Des dépenses maîtrisées
- D. Une gestion de dette prudente

III - ANNEXES

Comparaisons interrégionales

IV - PROPOSITIONS DU PRESIDENT

I - LES PRIORITES DE L'ACTION REGIONALE 2016-2021

La Loi NOTRe constitue la base d'une réorganisation globale de l'action publique française et doit permettre de clarifier les compétences de chaque niveau de collectivités face à un enchevêtrement des responsabilités devenu opaque pour nos concitoyens.

Ainsi, elle conforte les compétences des régions en matière de développement économique, en matière d'aménagement durable et d'égalité des territoires et transfère des compétences nouvelles, en matière de transports notamment.

L'action de la Région se situera au plus près des territoires alors même que des enjeux sociétaux, environnementaux et économiques impactent directement la vie quotidienne des habitants.

Il s'agit là d'une nouvelle étape, pour anticiper les réponses à apporter aux défis de la production et de la transition écologique, sous ses différents aspects : usine du futur, innovation, révolution numérique, transition énergétique et agriculture durable.

A cet égard, notre région utilisera tous les leviers à sa disposition pour articuler les synergies :

Dans le cadre de la conférence territoriale de l'action publique (CTAP), en étroite concertation avec les autres niveaux de collectivités, la région mettra en place les schémas d'action majeurs, relatifs à l'économie et à l'innovation, à l'intermodalité, à la prévention et à la gestion des déchets.

Les éléments de ces schémas seront ensuite intégrés au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;

L'animation du contrat de plan (CPER 2014-2020 et CPIER, un des outils majeurs du Plan Loire Grandeur Nature) avec l'Etat sera accélérée afin de déclencher rapidement le démarrage des projets.

Les thématiques de la mobilité multimodale, de l'enseignement supérieur, recherche et innovation, du très haut débit, de l'usine du futur, de la transition écologique et énergétique y ont une place privilégiée.

Le développement économique et l'emploi sous-tendent chacune des actions financées dans ce cadre, dans une constante recherche d'efficacité.

La gestion des fonds européens par la Région favorisera un développement équilibré sur l'ensemble du territoire.

La région associera à la construction de ses politiques les organismes consulaires, les organisations représentatives des salariés et des employeurs, le réseau associatif et plus largement les citoyens en déployant des démarches innovantes favorisant l'exercice de la démocratie participative.

1. **L'action régionale s'articulera autour des priorités majeures déclinées autour d'un ensemble de mesures nouvelles pour le mandat :**

- **L'emploi sera plus que jamais la première et absolue priorité** : un effort sans précédent sera fait en ce domaine, pour favoriser pour anticiper et accompagner le redressement économique, notamment celui des PME et de l'artisanat.
- **La transition écologique**, parce que nos modes de vie, de consommation et de production doivent évoluer au regard du dérèglement climatique, de l'érosion de la biodiversité et de la dégradation de la qualité de l'eau, et qu'il est donc nécessaire de rechercher un nouveau modèle de développement.
- **Le développement du numérique**, l'usine du futur et la transition écologique, parce qu'elles créent les conditions de l'innovation et du développement économique.
- **La formation et la qualification**, parce qu'elles conditionnent le maintien ou l'accès à l'emploi et à l'insertion des jeunes,
- **Les solidarités entre les générations**, qui irrigueront chacune de nos politiques.
- **Un développement plus solidaire et plus durable des territoires**. La crainte du déclassement exprimé par les habitants des espaces ruraux oblige à des réponses concrètes en matière d'aménagement de l'espace rural, de développement d'activités, ET d'innovation dans la co-construction des réponses nécessaires.
- **La promotion du « Vivre ensemble »** par l'accompagnement des pratiques culturelles sportives associatives, la mobilisation en faveur du tourisme et la préservation de l'environnement dans notre région.
- **Le pouvoir d'achat des familles et un égal accès à de meilleures conditions de vie**, parce que le besoin de protéger nos concitoyens les plus en difficulté est essentiel pour garantir à tous un égal accès aux services publics, à l'éducation, à la santé, à la culture.
- **La démocratie participative**, parce que nous souhaitons réduire le fossé qui s'est creusé entre les institutions et les citoyens et parce que nous sommes convaincus que les changements attendus par les habitants de notre région se feront en s'appuyant sur la capacité de nos concitoyens à agir dans et pour leurs territoires.

2. **2016 : première année d'amorce d'une nouvelle étape du développement économique, social et environnemental de la Région Centre-Val de Loire.**

Dans ce contexte, 2016 sera une année offensive au service de la mise en œuvre des engagements portés devant les électeurs et qui traduira très concrètement l'ouverture de grands chantiers qui initieront l'ambition d'un nouveau modèle de développement pour notre région pour les années à venir.

- **Pour soutenir le secteur du Bâtiment** qui continue de pâtir de la crise économique, nous maintiendrons à 300 millions d'euros en moyenne sur la mandature notre niveau d'investissement et nous resterons le premier partenaire des collectivités territoriales pour la réalisation de leurs grands projets structurants, en zones urbaines comme rurales,
- **Pour amorcer notre nouvelle responsabilité de chef de file en matière de développement économique**, nous engagerons dès 2016 notre engagement de doubler sur la durée du mandat le budget dédié à l'innovation dans les PME. Au-delà, nous engagerons dès le printemps les Etats Généraux du développement économique pour une action publique porteuse d'emploi plus réactive, plus efficace et simplifiée
- **Pour garantir aux demandeurs d'emplois des formations toujours plus en adéquation avec les spécificités économiques territoriales**, nous porterons dès 2016 à 10 millions d'euros le fonds « RéActif Emploi-Formation » dont l'efficacité a été largement saluée sur les premières années d'expérimentation.
- **Pour répondre à l'urgence écologique** décrétée au plan international lors du sommet mondial sur le Climat de Paris, nous accélérerons la transition énergétique de la région en visant le doublement de la capacité de production d'énergies renouvelables, en déployant un service public régional de l'énergie, et en doublant le nombre d'établissements scolaires rénovés en matière de performance énergétique en y consacrant un budget minimum de 20 millions d'euros par an, et ce dès 2016.
- **Pour permettre à chacun d'avoir accès à une alimentation saine**, respectueuse de l'environnement et issue du territoire régional, l'approvisionnement local et prioritairement biologique pour la restauration et l'alimentation sera développé, en particulier dans la restauration scolaire.
- **Pour pérenniser la vitalité du monde associatif régional** qui reste un formidable atout pour l'ensemble de notre territoire, nous maintiendrons nos engagements en matière d'emploi associatif.
- **La Culture** et l'ensemble de ses acteurs continueront de bénéficier de toute notre attention grâce à un budget global sanctuarisé.

- **Pour permettre un développement sensiblement renforcé des usages numériques**, nous tiendrons dès l'année 2016 des Etats Généraux du numérique auxquels seront associés tous les territoires, tous les secteurs d'activités et les habitants de notre région, notamment dans les territoires ruraux pour lesquels le numérique est une formidable chance de développement.
- **Pour rapprocher la région du citoyen**, nous engagerons de façon extrêmement concrète le chantier de la simplification de l'accès aux aides régionales dans le prolongement de l'ouverture de la plate-forme dématérialisée accessible depuis le 11 janvier.
- **Pour ancrer notre action au plus près des territoires et des habitants**, nous ferons des propositions concrètes pour que la démocratie participative soit intégrée à l'élaboration de nos politiques publiques comme à l'évaluation de celles-ci, ainsi que dans la relation entre la collectivité régionale et les territoires qui la composent. Cette démarche transversale sera au cœur du système de gouvernance que nous mettrons en place tout au long de ce mandat, sur la base des avancées observées ces dernières années, enrichies de démarches et d'un fonctionnement innovants.

II - LA MOBILISATION DES MOYENS FINANCIERS DANS LE BUDGET 2016

A. Le contexte économique et financier

L'élaboration du budget primitif 2016 de la Région Centre-Val de Loire s'inscrit dans un contexte particulier qui devrait être marqué par un commerce mondial atone, une croissance européenne et française plus soutenues ainsi que la poursuite du plan de réduction de la dépense des administrations publiques pour respecter les engagements européens de la France en matière de déficit public.

1- Le contexte international et européen

Les prévisions de croissance à l'échelle mondiale ont été revues à la baisse. Selon l'organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) d'une part, et le fonds monétaire international (FMI) d'autre part, les prévisions de croissance à l'échelle mondiale oscilleraient désormais entre + 3,3 % et + 3,6 %.

Par ailleurs, le contexte économique est marqué par une série de pénuries de matières premières essentielles au système de développement actuel sur lequel est fondée la recherche de la croissance : l'eau potable, le sable (notamment pour la construction), les minerais qui atteindront tous leurs pics de production dans les décennies qui viennent, les terres rares indispensables pour les télécommunications et l'internet...

Le pétrole et le gaz sont encore abondants, mais le GIEC évalue que seul le tiers des gisements connus à ce jour peuvent être exploités pour contenir le réchauffement en dessous des 1,5°C. Or le système économique mondial dépend à 90 % des énergies fossiles pour se maintenir.

Les tensions géopolitiques résultant de la pénurie des ressources, le renchérissement inévitable du pétrole à terme ainsi que la menace d'une nouvelle crise financière mondiale, sont autant de facteurs à anticiper qui obligent à repenser l'économie régionale.

En dépit de cet environnement économique international peu favorable au dynamisme de la demande extérieure, le redressement économique de la zone euro devrait se poursuivre en 2016 en s'appuyant notamment sur sa demande intérieure. Le taux de croissance de la zone euro est anticipé par l'OCDE à hauteur de + 1,8 %. Les résultats positifs de la COP 21 auront également un impact favorable sur l'essor d'activités promouvant les économies d'énergie, la préservation de l'environnement et le développement durable

2- Le contexte national

Après trois années de croissance faible (+ 0,4 % en moyenne), la France devrait renouer avec une croissance plus soutenue en 2016 (+ 1,4 %). Le ralentissement du commerce mondial, et conséquemment de la demande adressée à la France, contraindrait le dynamisme des exportations françaises (- 0,4 point de PIB en 2016). La France devrait néanmoins bénéficier de la croissance de la zone euro (+ 1,8 %) soutenue par la poursuite de la politique monétaire de la BCE.

La croissance française devrait également profiter du dynamisme de l'investissement des entreprises dont la compétitivité s'est renforcée. Le faible coût de l'endettement, l'amélioration des marges d'exploitation des entreprises sous l'effet du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), du programme de responsabilité et de solidarité (PRS) ainsi que la reprise de la demande devraient soutenir l'investissement des entreprises (+ 3,4 % en 2016).

En définitive, la croissance française dépendra en grande partie du dynamisme du commerce mondial en provenance des économies émergentes, de l'orientation des gains de compétitivité des entreprises sur l'investissement et de la baisse légère du taux d'épargne des ménages.

3- Le cadre général des finances publiques

La loi de finances initiale pour 2016 s'inscrit dans le cadre du programme de stabilité 2015-2018 avec une réduction progressive du déficit public d'ici à la fin de l'année 2017. Elle prévoit ainsi de réduire le déficit public à 3,3 % du PIB à la fin de l'année 2016 (contre 3,4 % dans le programme de stabilité 2015-2018). Pour y parvenir, la France entend maîtriser l'évolution de la dépense publique en poursuivant le plan d'économies de 50 Md€ sur la période comprise entre 2015 et 2017. Les dépenses des administrations publiques devraient être réduites de près de 16 Md€, répartis comme suit : 5,1 Md€ pour l'Etat et ses agences, 3,5 Md€ pour les collectivités territoriales, 3,4 Md€ pour l'assurance maladie et 4 Md€ pour les autres dépenses de protection sociale.

Un objectif d'évolution de la dépense publique locale (ODEDEL) a été instauré par la loi de programmation des finances publiques pour la période 2014-2019. Afin de comparer l'évolution des budgets locaux et l'objectif d'évolution de la dépense publique locale, cet objectif a été décliné par strate de collectivité. Cependant, et conformément au principe de libre administration des collectivités territoriales, cet objectif demeure purement indicatif.

Collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre	EPCI à fiscalité propre	Communes	Départements	Régions
<i>Objectif au titre des dépenses totales hors remboursement de la dette</i>				
1,2 %	0,6 %	1,2 %	1,9 %	0,4 %
<i>Objectif au titre des dépenses de fonctionnement</i>				
1,6 %	0,7 %	1,3 %	2,7 %	0,6 %

Source : Jaune budgétaire, annexe au projet de loi de finances pour 2016 : transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales

L'objectif d'évolution de la dépense locale des Régions est égal à + 0,40 % toutes sections confondues et + 0,60 % pour les dépenses imputées en section de fonctionnement. Toutes strates de collectivités confondues, le taux d'évolution de la dépense locale des Régions est le plus faible.

L'équilibre de la loi de finances initiale pour 2016 repose sur des hypothèses conformes aux éléments de contexte internationaux et européens, à savoir une croissance égale à 1,5 % – résultant d'une demande intérieure soutenue et d'une demande extérieure moins importante que prévu – et une inflation limitée à 1 %.

4- Le contexte régional

Les dernières tendances observées par la Banque de France et l'INSEE montrent une amélioration de la situation économique de la Région Centre-Val de Loire. La Banque de France, dans sa dernière enquête mensuelle (novembre 2015), mentionne « *une légère progression de l'activité régionale dans l'industrie et les services marchands, avec des prévisions favorables à court terme* ». L'INSEE, dans sa dernière note de conjoncture (octobre 2015) relève « *des signes encourageants à confirmer* ».

Sur un an, l'emploi intérimaire a augmenté plus rapidement au niveau régional (+ 5,1 %) qu'au niveau national (+ 2 %). Dans ce contexte, le taux de chômage en Région Centre-Val de Loire s'est stabilisé (+ 0,3 point sur an, soit 9,6 %) à un niveau inférieur à celui constaté à l'échelle nationale (10 %).

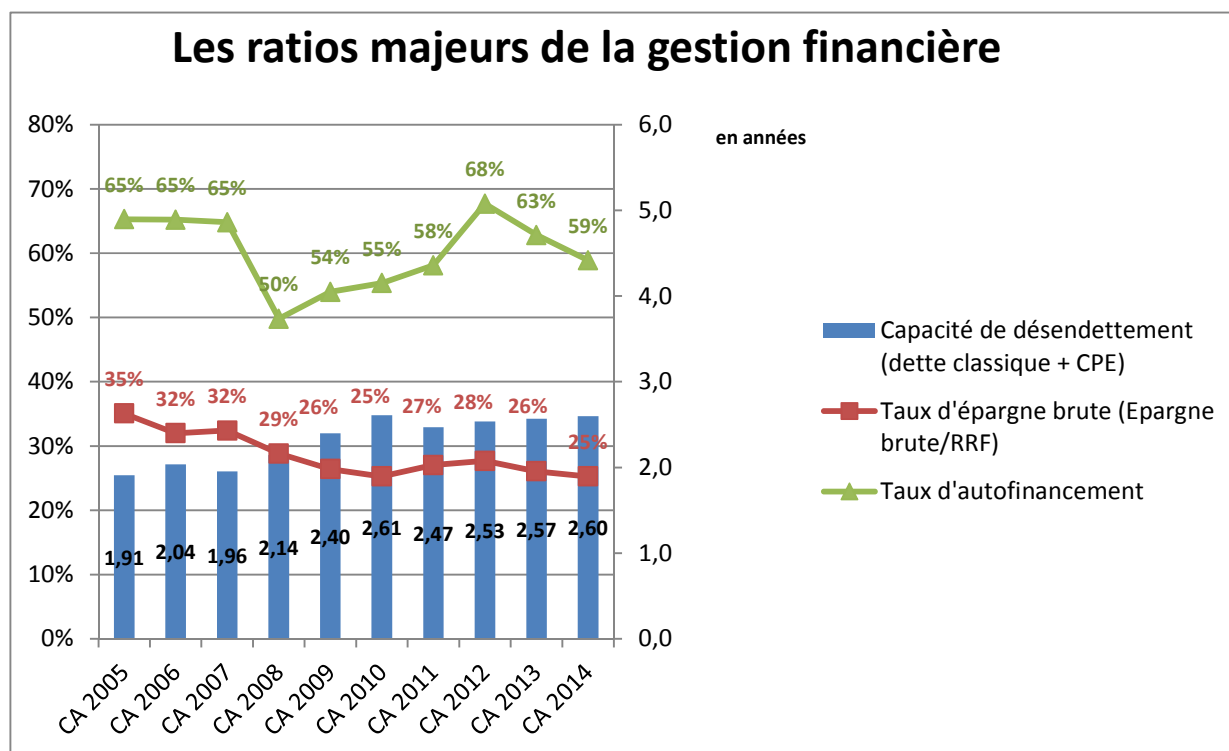
Dans le secteur de la construction, le nombre d'autorisations de construction de logements en Région Centre-Val de Loire est en forte hausse au cours du 2^{ème} trimestre 2015 (+ 5,9 % contre + 0,2 % au niveau national).

Le nombre de créations d'entreprises a reculé moins fortement au niveau régional (- 3,3 %) qu'au niveau national (- 4,4 %) au cours du 2^{ème} trimestre 2015.

Ramenées à l'échelle régionale, ces données laissent apparaître de fortes disparités qui invitent à une action différenciée pour mieux prendre en compte les enjeux spécifiques des espaces urbains et ruraux les plus fragiles.

B. Une stratégie financière bien adaptée aux ambitions régionales

1- Des ratios réaffirmés et ambitieux



En 2014, la Région Centre-Val de Loire obtient des résultats meilleurs que la moyenne des régions :

- Capacité de désendettement : 2 ans et 7 mois contre 5 ans et 2 mois ;
- Taux d'épargne brute : 23% contre 20% ;
- Taux d'autofinancement : 47% contre 28%.

Les éléments comparatifs figurent en annexe du rapport.

Depuis la fixation de ces indicateurs en 2005, une crise financière majeure est venue modifier durablement les paramètres des finances locales, toutes collectivités confondues.

Par ailleurs, depuis la réforme fiscale de 2010 avec la suppression de la taxe professionnelle, le panier de recettes des régions s'est figé. Puis, la baisse des dotations et le transfert de compétences sont venus modifier en profondeur le modèle économique des régions.

La stratégie politique et financière de la Région doit s'adapter à ces évolutions : dégager les marges de manœuvre pour continuer à investir à un très haut niveau sur le territoire régional, tout en contenant le niveau d'emprunt et en maîtrisant l'augmentation des dépenses de fonctionnement.

La stratégie financière du mandat s'articulera autour des objectifs suivants :

- maintenir une capacité de désendettement inférieure à 5 ans
- dégager un taux d'épargne brute supérieur à 20%
- dégager un taux d'épargne nette ou d'autofinancement supérieur à 40%.

Ces indicateurs sont au-dessus des moyennes régionales et traduisent la qualité de la gestion financière de la Région, également reconnue par le récent rapport de la chambre régionale des comptes, par l'analyse de la banque européenne d'investissement, par l'agence de notation et par les principaux analystes financiers.

Sur la période 2015-2021, en 6 exercices budgétaires, la Région investira près de 2 Milliards d'euros pour soutenir les dynamiques locales.

Les crédits régionaux auront un effet levier important au service des territoires. Les grandes contractualisations 2015-2020 signées en 2015 avec les autres collectivités, l'Etat et l'Union Européenne auront un effet levier direct.

2- La baisse des dotations et participations de l'Etat

Sous l'effet de la contribution des collectivités territoriales au redressement des comptes publics mais également de la substitution de certaines dotations par de nouvelles ressources fiscales, la part des dotations et participations de l'Etat, rapportée à l'ensemble des recettes fiscales et des concours de l'Etat, a reculé de près de 4,4 points au cours des trois derniers exercices (61,5 % en 2012 contre 57,1 % en 2014).

a. La contribution au redressement des comptes publics.

Pour la troisième année consécutive au titre du programme de stabilité 2014-2017, la Région Centre-Val de Loire contribuera à l'effort de redressement des comptes publics. Le montant de la contribution des collectivités territoriales (3,65 Md€) ainsi que les règles de répartition de l'effort entre les blocs communal, départemental et régional demeurant inchangés en 2016 par rapport à l'exercice 2015, le montant de la dotation globale de fonctionnement sera de nouveau diminué de près de 18 M€ dans le budget primitif 2016.

Sur la période comprise entre 2014 et 2017, le montant total de la contribution régionale devrait s'élever à 61,9 M€.

Les dotations de l'Etat continuent également de diminuer sous l'effet de la minoration des allocations compensatrices de fiscalité directe locale qui constituent les « variables d'ajustement » des concours de l'Etat aux collectivités territoriales. En 2016, les minorations des allocations compensatrices de fiscalité directe locale permettront notamment pour l'Etat de financer l'évolution tendancielle du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) ou les mesures en faveur de la péréquation des ressources. D'après les éléments figurant dans la loi de finances pour 2016, les allocations compensatrices de fiscalité directe locale diminueront de près de 17,92 %. Le montant de la dotation de compensation pour transferts des compensations d'exonération de fiscalité directe locale perçue par la Région est estimé à 5,590 M€ (- 1,971 M€ par rapport au BP 2015).

b. Le remplacement de dotations par de nouvelles ressources fiscales

D'autres dotations ont été progressivement remplacées par de nouvelles ressources fiscales.

L'ancienne dotation générale de décentralisation liée à la formation professionnelle et à l'apprentissage a été supprimée puis remplacée par de nouvelles ressources fiscales « dynamiques » conformément au pacte de confiance et de responsabilité conclu en juillet 2013 et mis en œuvre par la loi de finances initiale pour 2014. Le produit de l'ancienne dotation générale de décentralisation « formation professionnelle et apprentissage » a ainsi été remplacé par le produit des frais de gestion perçus par l'Etat au titre de la taxe d'habitation, de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) d'une part, et par une fraction de la taxe intérieure sur la consommation de produits énergétiques (TICPE). D'après les éléments figurant en annexe du projet de loi de finances pour 2016, le produit total des frais de gestion devrait progresser de 5,2 % (23, M€). Le produit de la fraction de TICPE devrait progresser de 1,63 % en 2016 (11,3 M€). En l'espace de trois exercices, le produit des nouvelles ressources fiscales en remplacement d'une ancienne dotation générale de décentralisation aurait ainsi progressé de 4 % (soit + 1,3 M€).

De même, si la compensation financière de l'Etat au titre de l'indemnité compensatrice forfaitaire (ICF) était intégralement versée sous la forme d'une dotation, son remplacement par la prime aux employeurs d'apprentis (PEA) dans la loi de finances initiale pour 2014 a conduit à une compensation financière combinant une part dotation et une fraction de TICPE. Si la loi de finances initiale pour 2015 avait prévu d'accorder une part plus importante de la fraction de TICPE dans le financement de la compensation versée aux Régions, la loi de finances rectificative pour 2015 a supprimé la part dotation. La compensation de l'Etat versée aux Régions au titre des primes aux employeurs d'apprentis versées est désormais intégralement financée par une fraction de TICPE.

Enfin, l'ensemble des transferts de compétences depuis l'acte II de la décentralisation en août 2004 sont financés par le biais d'une fraction de TICPE dont le tarif est fixé chaque année par la loi de finances initiale et dont le produit doit compenser les charges transférées aux Régions. En 2016, la TICPE compensation devrait progresser sous l'effet du transfert du personnel lié à la gestion des fonds européens, de la prise en charge de la formation professionnelle dans les nouveaux établissements pénitentiaires, de la compensation prévisionnelle des dépenses d'investissement liées au transfert des CREPS au 1^{er} janvier 2016 ainsi qu'aux mesures pérennes votées dans la loi de finances rectificative pour 2015 (compensation liée à la réforme du diplôme d'infirmier et au transfert de la compétence formation professionnelle consécutive à la loi du 5 mars 2014). Le produit de la TICPE compensation devrait être égal à 122,6 M€.

Ces mutations ainsi que la progression de ces nouvelles ressources fiscales ont pour effet d'améliorer l'autonomie financière de la Région Centre-Val de Loire, sans impact sur l'autonomie fiscale, dans la mesure où la Région ne maîtrise ni l'assiette ni le taux de ces ressources fiscales de substitution.

3- Des ressources fiscales liées au dynamisme de l'activité régionale en hausse

a. Une fiscalité directe dynamique

Au cours des trois derniers exercices, le produit de la fiscalité directe a progressé de 8,7 % (5,3 % hors péréquation des ressources « post-TP »). Dans le compte administratif 2014, le produit de la fiscalité directe locale représentait 20,30 % du total des recettes

fiscales et des concours de l'Etat (contre 18,99 % en 2012). Hors péréquation, le produit de la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) et des impositions forfaitaires sur les entreprises de réseau (IFER), c'est-à-dire le produit fondé sur le dynamisme de l'activité régionale, progresse en moyenne de 2,6 % chaque année.

Cependant, avec la péréquation des ressources « post-TP », le produit de la fiscalité directe locale progresse en moyenne de 4,3 % chaque année.

En 2016, le produit de la CVAE est anticipé en très légère augmentation (144,313 M€) par rapport au BP 2015 (+ 0,04 %). En raison de bases en baisse et de l'inflation – sur laquelle est indexée l'IFER « matériel roulant » – très faible au cours de l'exercice 2015, le produit des IFER devrait être inférieur à celui inscrit au titre du BP 2015 (31,722 M€, soit - 1,6 %). Mis en œuvre pour la première fois en 2013, le dispositif de péréquation des ressources « post-TP » consiste en une convergence vers la moyenne nationale des taux de croissance régionaux de l'ensemble des ressources issues de la suppression de la taxe professionnelle (TP) et perçues par les régions (CVAE, IFER, DCRTP, FNGIR). La Région Centre était bénéficiaire du dispositif au cours des exercices 2013 (0,5 M€) et 2014 (5,6 M€) mais débitrice en 2015 (- 1,4 M€). En effet, sur la période 2011-2014, le produit cumulé des ressources post-TP de la Région Centre-Val de Loire a progressé plus vite pour la Région Centre-Val de Loire (+ 7 %) que l'ensemble des autres régions (+ 6,3 %). La situation s'inverse pour l'exercice 2016 : le produit cumulé des ressources prises en compte progresse moins vite pour la Région Centre-Val de Loire (+ 8 %) que pour l'ensemble des autres régions (+ 9,7 %). La Région Centre-Val de Loire sera bénéficiaire du dispositif de péréquation en 2016 (2,8 M€).

b. Des ressources fiscales indirectes stabilisées ou en progression sous l'effet de la reprise économique

Avec le redémarrage progressif de l'activité économique, une partie des ressources fiscales indirectes devrait se stabiliser ou de nouveau progresser au cours de l'année 2016. Au cours des trois derniers exercices, le produit de la fiscalité indirecte a progressé de 17,44 % sous l'effet de la transformation d'anciennes dotations de l'Etat. Dans le compte administratif 2014, le produit de la fiscalité indirecte représentait 22,56 % de l'ensemble des ressources fiscales et des concours de l'Etat (19,53 % en 2012).

Le produit de **la ressource régionale pour l'apprentissage** devrait légèrement progresser en 2016 (+ 0,2 %). Il est obtenu par le versement d'une quotité du produit de la taxe d'apprentissage (51 %) et d'une quotité du produit de la TICPE obtenu par application d'une fraction de tarif (égale à 0,36 € par hectolitre pour les supercarburants sans plomb et 0,27 € par hectolitre pour le gazole) aux volumes de carburant vendus en France en 2013. Conformément à l'article 29 de la loi de finances initiale pour 2015, la part correspondant au produit de la TICPE est désormais indexée sur l'évolution de la masse salariale du secteur privé. Si, conformément aux éléments figurant dans le programme de stabilité 2015-2018, la masse salariale privée devrait progresser de 2,8 % au cours de l'année 2016, le dynamisme du produit de la ressource régionale pour l'apprentissage devrait être contenu à + 0,2 % par rapport aux prévisions pour l'exercice 2015 dans la mesure où la part dynamique de la ressource régionale pour l'apprentissage est péréquée sur la base des disparités dans le versement de la taxe d'apprentissage, les effectifs d'apprentis et leur répartition par niveau de formation. En 2016, la ressource régionale pour l'apprentissage de la Région Centre-Val de Loire s'élèverait à 68,2 M€. Elle permettra de conforter l'effort financier propre de la Région en matière de soutien à l'apprentissage, qui s'est élevé à plus de 10 M€ en 2015.

L'année 2015 a été marquée par une reprise des immatriculations des véhicules particuliers neufs (+ 6,8 %). C'est la première véritable hausse depuis 4 ans. Cependant, avec 1 917 289 unités vendues au cours de l'année 2015, le marché automobile français

n'a toujours pas retrouvé le niveau des immatriculations de l'année 2009 (2 268 730 unités vendues). Le dynamisme du marché automobile devrait se poursuivre au cours de l'exercice 2016. Le Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) anticipe une hausse des immatriculations des voitures neuves particulières comprise entre 4 et 5 %. Au niveau régional, sur la période comprise entre janvier et octobre 2015, les immatriculations des voitures particulières et des véhicules utilitaires légers (c'est-à-dire tous les véhicules d'un poids inférieur à 5,1 tonnes) avaient progressé de 2 % par rapport à la même période l'année précédente (+ 4,9 % au plan national). Dans le même temps, le tarif moyen du cheval fiscal (obtenu par le rapport entre le produit des certificats d'immatriculation et le nombre de chevaux fiscaux taxés) était en légère baisse. L'effet de la progression du nombre d'immatriculations sur le produit encaissé par la Région pourrait ainsi être limité par la progression des ventes de véhicules de moindre puissance. La Région a fait le choix de ne pas augmenter le tarif du certificat d'immatriculation (42,45 € par cheval fiscal) et de maintenir les exonérations en faveur des véhicules fonctionnant, exclusivement ou non, au moyen de l'énergie électrique, du gaz naturel véhicules (GNV), du gaz de pétroles liquéfié (GPL) ou du superéthanol E85. Dans l'hypothèse d'un maintien du dynamisme du marché automobile français, le produit de **la taxe régionale sur les certificats d'immatriculation** devrait être représenter environ 83 M€.

Depuis 2007, la consommation de carburants n'a cessé de reculer en Région Centre-Val de Loire. Sur la période comprise entre décembre 2014 et novembre 2015, et pour la première fois depuis 2007, la consommation tous carburants confondus s'est stabilisée (+ 0,25 %). La chute des cours du pétrole, et par voie de conséquence, des prix à la pompe continue d'avoir des effets positifs sur la consommation de carburants. Elle ne devrait pas être remise en cause à court et moyen terme. Cependant, depuis le 1^{er} janvier 2016, sous l'effet d'une hausse de la fiscalité écologique, les prix à la pompe sont repartis à la hausse. L'augmentation progressive de la taxe carbone a conduit à une majoration du prix du diesel de 2 centimes d'euro et de l'essence de 1,7 centimes. Le rapprochement de la fiscalité applicable aux carburants à l'horizon 2020 a conduit par ailleurs à une majoration d'un centime du prix du diesel ainsi qu'à une minoration équivalente du prix des carburants contenant au minimum 10 % de bioéthanol. Selon l'Union française des industries pétrolières (UFIP) et une étude du cabinet Wood Mackenzie, la consommation de carburant d'ici à 2020 pourrait baisser de 10 % en raison de la réglementation de plus en plus stricte sur les émissions de CO2 et des normes en termes d'économies de carburant qui incitent les constructeurs à utiliser des matériaux plus légers de nature à améliorer le rendement des moteurs des véhicules commercialisés. Cette tendance baissière contraint les recettes liées à **la modulation régionale et à la majoration « Grenelle » de la TICPE**. Dans l'hypothèse d'une baisse de la consommation de carburant égale à - 1,33 % au cours de l'exercice 2016, le produit de la modulation régionale et de la majoration « Grenelle » de la TICPE devrait être égal à 58 M€.

En conclusion, même si quelques incertitudes demeurent, les évolutions attendues sur les recettes régionales en 2016 sont les suivantes :

- Poursuite de la baisse de la dotation globale de fonctionnement
- Les recettes fiscales directes et indirectes pourraient augmenter sous l'effet de l'amélioration de la situation économique. Cette augmentation serait d'autant plus sensible sur le budget régional que depuis 2014 des dotations sont remplacées par des recettes fiscales.

Evolution prévisionnelle des recettes

<i>En millions d'euros</i>	BP 2015	BP 2016 *
Fiscalité directe	174,5	179,3
Fiscalité indirecte	251,7	261,5
Dotations de fonctionnement	421,7	399,3
Autres recettes de fonctionnement	30,3	27,5
Recettes d'investissement	49,4	45,4

* estimations

C. Un effort pour maintenir un haut niveau d'investissement et pour contenir les dépenses de fonctionnement

1- Maintenir l'investissement pour répondre aux besoins du territoire

Sur la période 2015-2021, la Région investira plus de 2 milliards d'euros.

Les grandes contractualisations votées en 2015 avec l'Union Européenne, l'Etat (CPER, CPIER) et les autres collectivités (Conventions Région-Départements) ainsi que les contrats régionaux de solidarité territoriale ont déjà permis d'ouvrir des autorisations de programme et d'inscrire les crédits correspondants.

La Région maintiendra un niveau d'investissement important sur son propre patrimoine, les lycées notamment avec la poursuite de la performance énergétique des bâtiments, la mise en accessibilité, la construction de 2 nouveaux lycées, l'amélioration du cadre de travail et de vie. Elle engagera également un travail de refonte de ses politiques afin de répondre au mieux aux nouveaux besoins des territoires.

Au-delà de son action sur son propre patrimoine en faveur de la transition énergétique, la Région engagera les démarches pour la concrétisation d'un service public régional de l'énergie et s'engagera en faveur d'un objectif ambitieux de doublement de sa capacité de production d'énergies renouvelables.

2- En contenant les dépenses de fonctionnement

Le cadrage budgétaire repose essentiellement sur une reconduction quasi identique des volumes en fonctionnement, exceptions faites pour la convention TER, les frais liés au crédit-bail, les loyers dus au titre du contrat de performance énergétique, les intérêts liés à la dette ainsi que les dépenses de personnel.

L'évolution de ces dernières dépenses s'explique en partie par l'application de contrats ou de normes exogènes à la Région. Les dépenses liées au TER représentent à elles seules 31 % des dépenses de fonctionnement et les ressources humaines 17 %.

L'évolution des dépenses de fonctionnement sera contenue à hauteur de + 1,5%.

Dans le cadre de sa stratégie d'optimisation des dépenses publiques, la Région Centre-Val de Loire s'est engagée dès 2013 dans une démarche innovante de politique achat, avec les objectifs suivants :

- Réaliser 5% des économies sur les dépenses d'achat entre 2013 et 2015
- contribuer au développement durable et au développement économique local

- favoriser l'efficacité des ressources et des processus
- assurer un niveau adapté de sécurité juridique

Ainsi sur la période 2013-2015, ce sont près de 15 M€ d'économies qui ont été réalisées. **Pour l'exercice 2016, l'objectif est fixé à 4,5 M€.** La montée en puissance de Centr'Achats devrait permettre d'étendre les économies réalisées à des secteurs nouveaux avec la même attention portée à la qualité des achats et à l'accès des entreprises régionales aux marchés publics.

Dans le même temps, des réductions de dépenses seront réalisées sur les moyens généraux (frais d'assemblée et coûts de fonctionnement de la collectivité).

Enfin, la stratégie de gestion des ressources humaines se traduira par un maintien des postes existants. L'optimisation du fonctionnement de l'administration permettra de redéployer des postes vers les fonctions nouvelles.

D. Une gestion de dette innovante et sécurisée

1- Une gestion de trésorerie innovante et optimisée :

La gestion de trésorerie, pour être optimisée, doit s'appuyer sur deux outils :

- un plan de trésorerie permettant d'anticiper le mandatement des dépenses structurantes du budget régional et les dates de réception des différentes recettes,
- des instruments de trésorerie souples permettant un financement au moindre coût du décalage entre le décaissement des dépenses et la perception des recettes.

Depuis plusieurs années, la Région Centre-Val de Loire a optimisé ces différents outils. Le plan de trésorerie a été ainsi enrichi et mis en perspective avec l'utilisation du programme de billets de trésorerie de 100 M€ dont s'est dotée la Région depuis juillet 2014.

La moitié du budget a été décaissée en utilisant la procédure liée aux billets de trésorerie. La Région a donc utilisé, sur l'année 2015, les instruments de trésorerie les moins onéreux.

En effet, les billets ont ainsi été émis sur le premier trimestre à des taux nuls ou proches de zéro. Puis sur les trois derniers trimestres, les taux offerts ont été négatifs. De ce fait, la Région a émis les 533 M€ à un taux moyen d'émission de -0,024% générant près de 20 000 € de recettes et un gain cumulé de plus de 381 000 € par rapport à une utilisation « classique » via les lignes de trésorerie.

En 2016, la Région se fixe les objectifs suivants :

- Programmer a minima 2 billets de trésorerie par mois,
- d'augmenter le plafond du programme de billets de trésorerie pour le porter à 160 M€.

2- Une gestion de dette reposant sur des fondamentaux solides et sécurisés :

a. Eléments du Bilan 2015

Deux définitions du stock de dette peuvent être envisagées :

- au sens strict et réglementaire, le stock de dette est constitué de la dette amortissable directe (la dette « bancaire ») soit 599,7 M€ au 31/12/2015 et de l'encours du Contrat de Performance Energétique soit 33,3 M€.

L'encours global est ainsi chiffré à 633 M€ au 31/12/2015

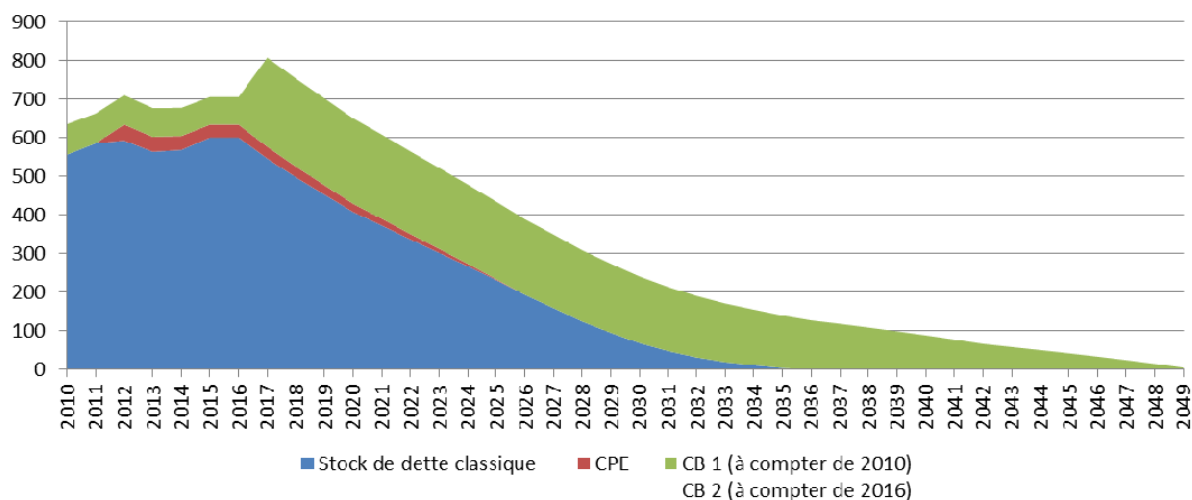
- en sens « large » en agrégeant au stock de dette ci-dessus les encours relatifs aux contrats de crédit-bail contractualisés depuis 2006.

S'entend alors comme stock de dette additionnel, l'encours du crédit-bail signé en 2006 et déjà mis en location depuis 2009 soit 71,6 M€ au 31/12/2015.

L'encours global est alors porté à 704,6 M€ au 31/12/2015.

Dans les développements ci-après sera considéré comme **stock de dette l'encours de dette au sens « large »** c'est-à-dire incluant les contrats de crédit-bail. En 2016, le stock global sera augmenté – toutes choses égales par ailleurs – de l'encours du crédit-bail signé en 2009 pour environ 160 M€, ce contrat entrant en location sur l'année 2016 suite à la réception de l'ensemble des 14 rames.

Ceci étant défini, l'extinction naturelle de la dette hors nouveaux emprunts se réalise comme suit.



Les engagements liés au crédit-bail sont amortis sur des durées plus longues que l'encours de dette « classique ». Ceci est cohérent avec la structure même de ces contrats qui ajuste la durée d'amortissement des biens financés (les rames de TER) avec la durée de vie de ces mêmes biens (35 ans). Les nouveaux emprunts bancaires, servant au financement des investissements de la Région et à l'équilibre du budget, présentent généralement une durée d'amortissement de 20 ans.

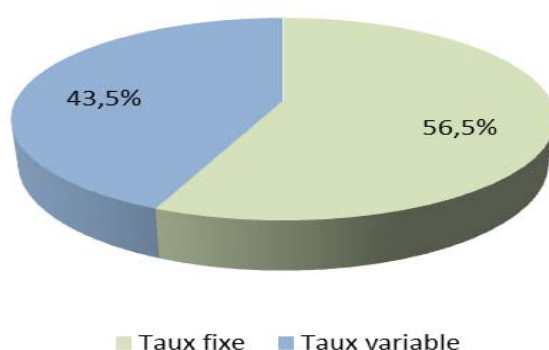
C'est d'ailleurs sur 20 ans que sera amorti l'emprunt d'équilibre de 82 M€ qui a été réalisé auprès de la BEI en fin d'année 2015 pour satisfaire le financement des investissements du budget.

En effet, dans un contexte de taux d'intérêts toujours favorables et alors que les taux courts sont négatifs depuis quelques mois, la Région s'est appuyée sur le contrat BEI

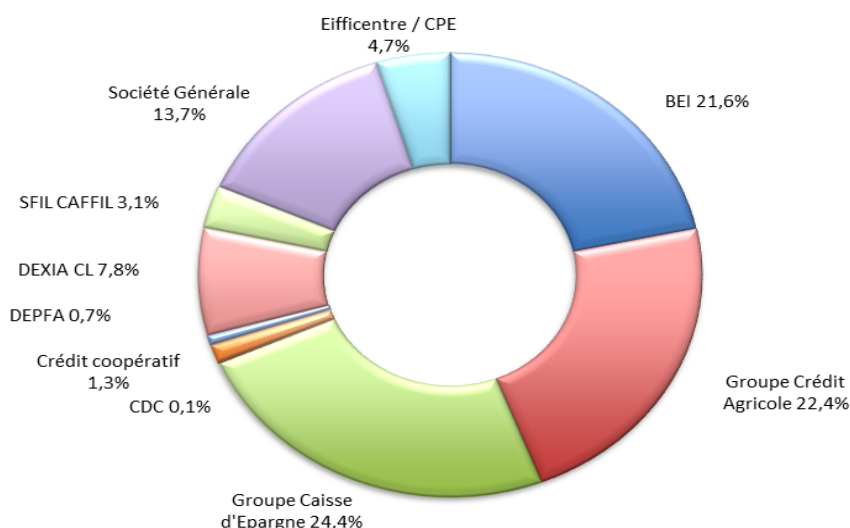
signé en septembre 2013, pour mobiliser son emprunt d'équilibre 2015. Les 82 M€ ont ainsi été positionnés sur EURIBOR 3 mois permettant à la Région d'optimiser l'index de cet emprunt, l'euribor 3 mois fixant au 9/12/2015 à - 0,143 % mais également la marge de celui-ci (soit 0,309%), la BEI étant structurellement l'établissement offrant les meilleures conditions financières. Dans ces conditions, la première échéance bénéficiera d'un taux de 0,166 %.

En intégrant ce dernier emprunt d'équilibre, la structure de la dette à la fin 2015 fait apparaître les principaux indicateurs :

- Une dette équilibrée bénéficiant d'un socle de taux fixe optimisé et d'une part variable tirant partie des meilleures conditions financières du moment soit un taux moyen de 1,89 % (ou 1,83 % si la seule dette « directe » est considérée) et toujours positionnée à plus de 99 % sur des conventions 1A de la Charte « Gissler ».



- Trois grands prêteurs : le groupe Caisse d'Epargne (24,4%), le groupe Crédit Agricole (22,50 %) et la BEI (21,6 %).



Les conventions signées avec la Banque Européenne d'Investissement sont rentrées dans l'encours de la Région depuis 2013, l'encours relatif à ce partenaire devrait encore croître dans les prochaines années. En effet, ce sont encore 193 M€ qui restent mobilisables jusqu'en mars 2018 sur cette convention BEI.

b. Les perspectives pour 2016

Raisonné en prospective sur la gestion de la dette nécessite de poser des hypothèses sur l'évolution des taux d'intérêt sur 2016 mais également sur les grandes caractéristiques de l'emprunt (taux, profil d'amortissement, durée...) nécessaires à l'équilibre du budget.

S'agissant des marchés financiers, les anticipations laissent présager des taux courts encore négatifs sur les deux prochaines années permettant d'optimiser le « compartiment variable » de la dette régionale soit actuellement 43,5 % de l'encours total.

III - 5 ANNEXES

Cf. ci-après.

IV - PROPOSITIONS DU PRESIDENT

Considérant l'avantage compétitif dont dispose notre région qui bénéficie d'un périmètre inchangé et d'un réseau d'acteurs régionaux et infra-régionaux déjà opérationnels pour engager une nouvelle étape de développement économique, sociale et environnementale,

Considérant l'attente de nos concitoyens d'obtenir vite des réponses à leurs attentes légitimes en matière d'emploi, de formation, d'éducation et de pouvoir d'achat,

Considérant l'impérieuse nécessité de mettre en application rapidement les orientations de la Loi NOTRe en matière de développement économique pour une action publique plus efficace, plus proche et simplifiée,

Considérant la nécessité de décliner à l'échelon régional les engagements pris par la France dans le cadre de la COP21,

Considérant le souhait de la majorité du conseil régional d'engager vite les premiers chantiers d'une action publique renouvelée au service d'un nouveau modèle de développement, d'un écosystème économique renforcé, d'un pouvoir d'achat des familles préservé et de meilleures conditions de vie de nos concitoyens,

Je vous propose d'adopter la délibération suivante :

L'Assemblée plénière, réunie le 4 février 2016,

prend acte du Rapport des Orientations budgétaires 2016.

Le Président